



COMMUNIQUÉ

PLAN PAUVRETE, PREMIER VOLET : HOLD UP SUR LE « POGNON DE DINGUE » DES CHRS

Décidée par le ministère de la Cohésion des territoires et votée dans la loi de finances 2018, la **coupe budgétaire de 57 millions** d'euros, dont 20 millions dès 2018, concernant les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) est alarmante. Un arrêté national publié le 2 mai 2018 fixe désormais des tarifs plafonds qui s'imposent à ces établissements d'hébergement et d'accompagnement des personnes sans domicile. Ces tarifs plafonds s'appuient sur l'étude nationale des coûts (ENC) du secteur "Accueil Hébergement Insertion" (AHI) imposée en 2017 par le Ministère.

Cette méthode n'est pas sans rappeler les manœuvres perverses qui ont conduit les hôpitaux, les Ehpad et aujourd'hui tout le secteur médico-social à l'auto asphyxie budgétaire par la tarification à l'acte ou à l'activité. La FNAS FO condamne cette méthode au service de la « rationalisation » budgétaire imposée à tous les secteurs des services publics et parapublics, au nom d'une **idéologie purement comptable**.

En effet, les indicateurs utilisés pour comparer les coûts, dans le but de les aligner en les nivelant par le bas, gomme toute réalité de l'accompagnement.

Les effets de cette mécanique aveugle ne sont pas sans conséquences. La facture s'annonce salée : c'est l'équivalent de 400 emplois qui pourraient disparaître, avec le risque de fermeture de petites structures et des plans sociaux pour les autres. Les gestionnaires devront donc faire des choix.

Fin de l'accueil inconditionnel, fin des capacités d'innovation des structures, nivellement par le bas de la qualité d'accompagnement, conséquences directes de la diminution imposée du taux d'encadrement !

Ces coupes budgétaires auront donc bien des effets néfastes sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes hébergées : elles les fragiliseront encore davantage. Le nombre de personnes et de familles confrontées aux difficultés d'accès à l'hébergement et au logement avec un accompagnement ne cesse pourtant d'augmenter, et voilà que le gouvernement décide de privilégier les hôtels et les centres d'hébergement d'urgence pour lesquels l'absence ou l'insuffisance d'accompagnement limitent les possibilités d'insertion durable.

Cette décision politique marquera une fois encore la dégradation des conditions de travail des salariés des établissements concernés. Depuis plusieurs années, les modalités budgétaires imposées aux associations produisent leur **mise en concurrence** (en particulier au travers de l'instauration d'*appels à projets* qui ne sont rien d'autre que des *appels d'offres*). Ces coupes drastiques s'inscrivent pleinement dans cette mise en concurrence en l'étendant aux établissements eux-mêmes ! La prise en charge en CHRS coûterait **très chère**... surtout en comparaison à d'autres types d'hébergement existant (maison relais, stabilisation, intermédiation locative...).

Deux évidences : ces politiques « austéritaires » ont réellement pour but de faire des économies budgétaires sans précédent, et de façon complémentaire et pernicieuse, elles visent à modifier plus profondément nos pratiques professionnelles et affaiblir durablement nos droits collectifs.



En s'attaquant de la sorte aux CHRS, ce gouvernement s'attaque aux salariés, à leurs droits, à l'accompagnement social de qualité auquel nous sommes attachés et au principe de solidarité que nous défendons chaque jour.

Outre des salaires largement insuffisants, les salariés doivent composer avec des moyens réduits alors que les besoins ne font que s'amplifier : misère croissante, pénurie de logements, augmentation du nombre de personnes exilées... Pour le gouvernement actuel, cela ne suffit manifestement pas ! Et dans le même temps, rien qu'en France, ce ne sont pas moins de 44 milliards de dividendes qui ont été distribués depuis le 1er janvier 2018, soit 2200 fois le budget supprimé en 2018 aux CHRS ! La comparaison avec le montant de la fraude fiscale estimée en 2017 serait encore plus indécente.

La FNAS FO dénonce avec force cette situation inacceptable.

Les salariés des CHRS avec leurs syndicats ont raison de refuser de s'accommoder de situations sociales et humaines insupportables. Mettre un homme ou une femme à la rue est un crime.

Face à la politique dégradante menée par les gouvernements successifs auprès des plus démunis, la FNAS FO rappelle son attachement aux valeurs inaliénables de la république et plus particulièrement à celle de la **fraternité** qui en est l'un des fondements.

La situation des CHRS rejoint celle des EPHAD, des hôpitaux, de la psychiatrie, des missions de service public en général. Les salariés, les agents, les retraités, les sans-emplois, les étudiants voient leurs droits collectifs dépecés jusqu'à être supprimés les uns après les autres : la sécurité sociale, les allocations familiales, les retraites, la formation continue...

C'est pourquoi la FNAS FO condamne les coupes dans les budgets des CHRS. Elle revendique l'amélioration des droits collectifs et des moyens à la hauteur des besoins pour l'ensemble du secteur.

Face aux multiples attaques que subissent les salariés et les personnes accueillies, la FNAS FO considère comme un devoir d'entrer en résistance sur la base de nos légitimes revendications :

- **Abrogation des tarifs plafonds**
- **Augmentation du nombre de places d'hébergement et embauche de personnels qualifiés,**
- **Rétablissement de l'inconditionnalité de l'accueil pour tous les publics,**
- **Maintien d'un pécule pour les personnes sans ressources,**
- **Amélioration des conditions de travail par l'amélioration de la Convention Collective,**
- **Augmentation générale des salaires**

Paris, le 5 septembre 2018